



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU MARINE...

10 décembre 2025

Amiral, Mesdames, Messieurs,

Le 14 octobre, le Premier ministre a annoncé la suspension de la réforme des retraites de 2023, après deux ans de mobilisation, c'est une victoire pour la **CFDT**.

Cependant, alors que le budget 2026 est en discussion, la **CFDT** Défense alerte sur les risques pesant sur les ambitions stratégiques de la France, notamment en matière de défense. Depuis 2022, la **CFDT** plaide pour une Europe de la défense renforcée, tant sur le plan stratégique qu'industriel, tout en soulignant la nécessité de ne pas sacrifier d'autres politiques publiques.

La **CFDT** soutient une augmentation progressive du budget de la défense, à condition qu'elle soit financée par des recettes supplémentaires, une demande malheureusement jamais prise en compte par les gouvernements successifs.

Par ailleurs, les agents civils du ministère, malgré leur rôle essentiel dans le soutien aux forces et la continuité du service public, subissent des pressions budgétaires, sans perspective de retombées positives. La **CFDT** dénonce ainsi une solidarité budgétaire déséquilibrée.

Enfin, la tendance est aujourd'hui de durcir les possibilités, pour les civils, d'accéder et/ou de demeurer dans les logements domaniaux du ministère des armées. Beaucoup de signaux le démontrent. Ce n'est bon, ni pour l'attractivité, ni pour la fidélisation et cela touche encore plus durement les catégories aux revenus les plus faibles.

Pour couronner le tout, la manœuvre ADP-PC ajoute de l'anxiété à de nombreux niveaux. Pour les agents du SCA en premier lieu, dont les perspectives professionnelles ne sont pas clairement garanties, et pour les agents gérés, qui craignent de subir les effets de bord de cette manœuvre. Pour réussir cette réinternalisation de compétences RH PC, il est nécessaire que l'ensemble des employeurs et au-delà le ministère tout entier s'engagent à créer des postes de civils à hauteur des enjeux.

La **CFDT** attend des employeurs qu'ils interviennent à tous les niveaux nécessaires pour aller dans le sens d'une meilleure qualité de vie au travail de leurs agents et agentes.



DÉCLARATION LIMINAIRE

La **CFDT** attire votre attention sur la problématique de la prise en compte des travaux insalubres dans le calcul des pensions des ouvriers de l'Etat, qui est aléatoire. Pour certains employeurs, il faut compter minimum 10 mois pour que l'administration calcule les droits acquis.

La **CFDT** souhaiterait savoir si les EFM de la Marine ont mis en place un dispositif permettant aux ouvriers d'obtenir leurs droits et documents administratifs nécessaires pour le calcul des pensions.

Autre sujet : lorsqu'un agent subit une maladie grave et handicapante, il se retrouve souvent seul face à l'administration avec ses lenteurs, voire son absence de compassion.

Nombreux sont les cas où les délais de traitements, dus à la multiplicité des échelons entre le demandeur et le décideur, sont bien trop longs et entraînent une perte de salaire pour les malades à un moment où leurs dépenses de santé explosent.

Cette situation génère du stress que les agents ne devraient pas connaître. Par ailleurs, concernant les trop-perçus, des prélèvements sur salaire sont réalisés sans préavis et sans aucune proposition d'étalement.

Quels sont alors les dispositifs mis en œuvre par la Marine pour remédier à ce type de dysfonctionnement ?

Depuis 2016 et le rapport Hamel, la **CFDT** n'a eu de cesse de défendre l'idée d'une répartition des recrutements permettant d'assurer un renouvellement générationnel, une évolution de parcours professionnel tout en conservant les connaissances acquises par les militaires tout au long de leur carrière lors de leur reconversion. Dans cette optique, la **CFDT** prône 1/3 des recrutements par concours, 1/3 de promotion et 1/3 de 4139.

Cependant, force est de constater qu'aujourd'hui le compte n'y est pas.

La **CFDT** note une augmentation du recrutement des contractuels, alors que le taux d'occupation des postes par les agents sous contrat des années précédentes est de 50%. De même, dans les documents préparatoires, la **CFDT** constate que 50% des recrutements de 2026 seront portés par des 4139.

La **CFDT** demande un rééquilibrage du mode de recrutement avec une augmentation des concours et de la promotion interne.

La **CFDT** interviendra en séance plus précisément sur les différents points qui sont prévus à l'ordre du jour de ce CSA du réseau Marine.

Merci pour votre attention.

Paris, le 10 décembre 2025 ●